



PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE  
COMTÉ DE LA JACQUES-CARTIER

## AVIS PUBLIC « RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 14-2016 »

**AVIS** est donné, par la soussignée, que le règlement numéro 14-2016 amendant le règlement numéro 04-2012 *«Règlement prévoyant les modalités de l'établissement des quotes-parts concernant les dépenses attribuées pour le système de transport adapté régional et de leur paiement par les municipalités participantes»*, a été adopté lors de la séance du conseil de la MRC de La Jacques-Cartier du 23 novembre 2016.

Ce règlement a pour but de retirer la ville de Lac-Saint-Joseph aux frais administratifs et aux coûts d'opération régionaux du transport adapté.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de La Jacques-Cartier, 60, St. Patrick, Shannon.

**DONNÉ** à la MRC de La Jacques-Cartier le 24 novembre 2016.

Francine Breton  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière